



PROCÉDURE POUR UN DON D' ACTIONS À LA FONDATION DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL

1) Voici l'information que la Fondation de l'HGM et notre fiduciaire, RBC Services aux investisseurs, doivent obtenir à l'égard d'un don d'actions de sociétés cotées :

- Nombre d'actions;
- Type d'actions, y compris le numéro CUSIP;
- Nom de la société;
- Nom, adresse courriel et numéro de téléphone de votre courtier;
- Date du transfert.

2) Cette information doit être envoyée à l'attention de :

Julie Denis – VP Finances et Administration
Fondation de l'Hôpital général de Montréal
1650, avenue Cedar, salle E6 – 129
Montréal (Québec) H3G 1A4
Tél. 514-934-8230
Télé. 514-937-7683
jdenis@mghfoundation.com

3) Cette information **doit également être envoyée** à RBC Services aux investisseurs, à l'attention de :

Marlène St-Pierre
Représentante du service à la clientèle
RBC Services aux investisseurs et de trésorerie
1, Place Ville Marie
9ième étage, aile Sud
Montréal (Québec) H3B 1Z3
Tél. 514-876-7728
Télé. 514-876-7739
marlene.st-pierre@rbc.com

CUID de RBC : RTRA

Compte de dépôt de la Fondation de l'HGM : 008 488 018